



MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce septième jour de septembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente, au lieu habituel des réunions du conseil, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Monsieur le Maire Pierre Saillant

Mesdames les conseillères : Colette Beaulieu, Cindy Saint-Jean, Karine Saint-Jean
Réjeanne Raymond Roussel

Messieurs les conseillers : Lucien Dionne

Absent : Lauréat Jean

1. Ouverture

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Saillant maire; madame Maryse Lizotte directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021

4. Correspondance

5. Gestion financière

5.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements

5.2 Autorisation - Libération finale caution d'exécution, Transport Pierre Dionne – TECQ

5.3 Offre de service – Surveillance des travaux de réfection du pavage et du drainage rue Notre-Dame et rue Massé

5.4 Offre de service – Surveillance des travaux remplacement 12 ponceaux route 287

5.5 Entériner l'embauche du surintendant en traitement des eaux

6. Législation

6.1 Règlement no 318-2021 visant à modifier le règlement de zonage numéro 116-1990 de la municipalité afin de régir les réservoirs d'eau dans les campings situés sur le territoire de la ZEC Chapais dans la zone FB

6.2 Adoption du Règlement no 318-2021 visant à modifier le règlement de zonage numéro 116-1990 de la municipalité afin de régir les réservoirs d'eau dans les campings situés sur le territoire de la ZEC Chapais dans la zone FB

6.3 Règlement 319-2021 - Règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention et un emprunt de 517 422\$

6.4 Adoption du règlement d'emprunt numéro 319-2021 en attendant le versement d'une subvention et un emprunt de 517 422\$

7. Nouvelles affaires

7.1 Adoption des budgets révisés de l'Office d'habitation du Kamouraska-Est

7.2 Salle Émile Lavoie – Salle communautaire

8. Dépôt de documents

Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses de l'exercice financier courant

Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant

9. Période de questions

10. Levée de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

110-2021 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021

Les membres du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021 dans les délais prévus, affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture.

111-2021 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021.

4. Correspondance

Madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

5. Gestion financière

5.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements

112-2021 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Colette Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les dépenses d'août 2021, tels que détaillés à la liste suggérée ci-après annexée, à savoir :

Total des salaires :	29 831.88\$
Total des incompressibles :	51 880.52\$
Total des comptes à payer :	121 437.05\$
Grand total :	<u>203 149.55\$</u>

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

5.2 Autorisation - Libération finale caution d'exécution, Transport Pierre Dionne - TECQ

CONSIDÉRANT la réception de documents d'Intact Compagnie d'assurance annulant et remplaçant le cautionnement d'exécution par un cautionnement d'entretien;

CONSIDÉRANT la réception des documents, Attestation de conformité (CNESST) et État de situation relatif à des travaux de constructions exécutés sur un chantier (CCQ);

CONSIDÉRANT la résolution 140-2020, autorisant la libération de 5% du cautionnement retenu par la municipalité soit, 15 369.61\$ taxes incluses;

113-2021 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karine Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil autorise la libération du 5% résiduel du cautionnement retenu par la municipalité soit, 15 369.61\$ taxes incluses.

5.3 Offre de service – Surveillance des travaux de réfection du pavage et du drainage rue Notre-Dame et rue Massé

CONSIDÉRANT la programmation des travaux dans le cadre de la TECQ;

CONSIDÉRANT la résolution 057-2021, octroyant le contrat de réfection du pavage et du drainage de la rue Notre-Dame et de la rue Massé;

114-2021 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de service pour la surveillance des travaux de réfection du pavage et du drainage de la rue Notre-Dame et de la rue Massé présentée par Bouchard services-conseil au montant de 21 937.25\$ taxes incluses.

5.4 Offre de service – Surveillance des travaux remplacement 12 ponceaux route 287

CONSIDÉRANT la programmation des travaux dans le cadre du PAV-Redressement;

CONSIDÉRANT la résolution 099-2021, octroyant le contrat de remplacement de 12 ponceaux sur la route 287 à Transport en vrac Saint-Denis;

115-2021 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de service pour la surveillance des travaux remplacement de 12 ponceaux sur la route 287 présentée par Bouchard services-conseil au montant de 8 697.87\$ taxes incluses.

5.5 Entériner l'embauche du surintendant en traitement des eaux

CONSIDÉRANT l'annonce du départ à la retraite de l'actuel surintendant en traitement des eaux;

CONSIDÉRANT qu'une période de transition est nécessaire pour enseigner les expertises au quotidien et partager les savoirs, connaissances et compétences acquises au fil des années;

CONSIDÉRANT que le poste actuel est considéré un emploi à temps partiel;

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'œuvre supplémentaire au département de la voirie locale;

116-2021 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Colette Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE monsieur Eric Moreau est nommé surintendant en traitement des eaux;

QUE l'horaire de travail est fixé à 40 heures par semaine, incluant du travail en voirie locale;

QUE la date d'entrée en fonction est le 2 mai 2022;

QUE cette nomination soit assortie d'une période de probation de six mois;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat d'embauche.

6. Législation

6.1 Règlement no 318-2021 visant à modifier le règlement de zonage numéro 116-1990 de la municipalité afin de régir les réservoirs d'eau dans les campings situés sur le territoire de la ZEC Chapais dans la zone FB

RÈGLEMENT NUMÉRO 318-2021

Régissant les réservoirs d'eau dans les campings situés sur le territoire de la ZEC Chapais dans la zone FB

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) à la municipalité de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT que la ZEC Chapais veut spécifiquement ajouter des normes concernant les réservoirs d'eau dans les campings situés sur son territoire

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par madame la conseillère Cindy Saint-Jean lors de la session du 7 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE,

117-2021 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le présent règlement portant le numéro 318-2021 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 Le règlement de zonage numéro 116-1990 est modifié de la manière suivante :

1° En remplaçant le dernier alinéa de l'article 5.7.3.2 par ce qui suit :

Autres conditions relatives aux équipements de camping

Un équipement de camping doit également répondre aux conditions suivantes :

- a) Un seul équipement de camping est autorisé par emplacement de camping;
- b) Aucun véhicule désaffecté, ni conteneur ne peut être installé. Il est interdit de procéder à un agrandissement ou à des modifications à un équipement de manière à en réduire la mobilité ou encore à en affecter sa conformité aux normes provinciales concernant les véhicules routiers;
- c) Le réservoir d'eau ou la conduite d'eau, visant à approvisionner un équipement de camping en eau sous gravité ou en eau courante, est permis uniquement si l'équipement de camping est connecté à un système de traitement d'eaux usées conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À MONT-CARMEL, CE 7^{ième} jour de septembre 2021.

Pierre Saillant, maire

Maryse Lizotte, secrétaire-trésorière

6.2 Adoption du Règlement no 318-2021 visant à modifier le règlement de zonage numéro 116-1990 de la municipalité afin de régir les réservoirs d'eau dans les campings situés sur le territoire de la ZEC Chapais dans la zone FB

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Carmel applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre la procédure prévue aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

118-2021 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Colette Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE soit adopté le règlement 318-2021 conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QUE le présent règlement entre en vigueur à la suite de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

6.3 Règlement 319-2021 - Règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention et un emprunt de 517 422\$

**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
PROVINCE DE QUÉBEC**

RÈGLEMENT NUMÉRO 319-2021

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT EN ATTENDANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ET UN
EMPRUNT DE 517 422 \$**

Règlement numéro 319-2021 décrétant un emprunt de 517 422 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports, (MTQ) accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement.

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Transports, (MTQ) datée du 17 juin 2021, afin de permettre des travaux de remplacement de ponceaux sur la Route 287;

ATTENDU que la subvention est versée sur une période de 10 ans;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 517 422 \$;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août 2021 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

119-2021 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil décrète ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Transports (MTQ) dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 517 422\$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 10 ans (*terme correspondant à celui du versement de la subvention*).

ARTICLE 3

La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Transports, (MTQ), conformément à la convention intervenue entre le ministre des Transports, (MTQ) le 9 août 2021, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Mont-Carmel, le 7 septembre 2021.

Pierre Saillant, maire

Maryse Lizotte, secrétaire-trésorière

6.4 Adoption du règlement d'emprunt numéro 319-2021 en attendant le versement d'une subvention et un emprunt de 517 422\$

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août 2021;

120-2021 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le règlement numéro 319-2021 intitulé « Règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention » et un emprunt de 517 422\$.

7. Nouvelles affaires

7.1 Adoption des budgets révisés de l'Office d'habitation du Kamouraska-Est

CONSIDÉRANT la documentation reçue de l'office d'habitation du Kamouraska-Est;

121-2021 **IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER les budgets révisés de la SHQ datés du 6 avril 2021, du 1^{er} juin 2021 et du 9 juillet 2021.

7.2 Salle Émile Lavoie – Salle Communautaire

CONSIDÉRANT les élections fédérales du 20 septembre prochain;

CONSIDÉRANT les élections municipales du 7 novembre prochain;

122-2021 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karine Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil autorise le déconfinement de la salle Émile Lavoie et de la salle communautaire pour la tenue des élections fédérales, les activités préparatoires aux élections municipales et les élections municipales;

QUE la location des salles est autorisée à partir du 12 novembre 2021;

QU'un frais additionnel s'ajoute au coût de location pour la désinfection des salles selon la politique de tarification en vigueur.

8. Dépôt de documents

Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses de l'exercice financier courant
Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant.

9. Période de questions (19h50 – 20h04)

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

10. Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

123-2021 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 20h05.

Pierre Saillant, maire

Maryse Lizotte directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Pierre Saillant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales